

Conseil communal de Jalhay du 20 janvier 2020

11 points étaient inscrits à l'ordre du jour et un point a été ajouté en fin de séance publique.

A l'unanimité, le conseil a approuvé :

- le plan d'actions et a désigné les membres du comité de pilotage relatif au plan d'actions jusqu'à 2030 en faveur de l'énergie durable et du climat pour la commune de Jalhay (POLLEC 3).
- l'élargissement d'un tronçon du chemin vicinal n° 45 en vue de construire deux maisons jointives sur les parcelles (cadastrées section C n° 20D, 35B, 34M, 31C), situées rue de la Fagne à Jalhay.
- les travaux relatifs à la réfection des corniches de différents bâtiments communaux (68.282,72 € TVAC).
- l'arrêté autorisant, pour cause d'utilité publique, l'expropriation de biens immeubles sis à Herbiester à Jalhay dans le but de réaliser des travaux d'égouttage.
- les travaux d'aménagement des locaux du service du personnel de l'administration communale (44.501,94 € TVAC). Ces locaux, situés au dernier étage, sont actuellement mal isolés, alors que le bâtiment date de 2006.
- la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2019 et le budget de l'exercice 2020 de la Fabrique d'Eglise de la paroisse Saint-Lambert.
- la charte et le règlement d'ordre intérieur concernant le partenariat local de prévention à Solwaster (PLP - Les voisins veillent). Il s'agit du 4^{ème} partenariat de la commune, après Mariomont, Arbespine et Foyr. Il n'y a pas encore de statistiques officielles qui confirment une diminution des vols suite à ces partenariats, mais les citoyens en ont toutefois le sentiment. En cas d'acte répréhensible, la police est directement appelée et la commune n'intervient pas dans le processus. De nouveaux partenariats sont en préparation à Sart et Charneux...
- le remplacement de Madame Duchesne, décédée, à l'assemblée générale de l'Asbl « Office du tourisme de Jalhay-Sart » par Monsieur Dimitri Houssa et à l'assemblée générale de l'Asbl « Agence locale pour l'emploi de la commune de Jalhay » par Monsieur Raphael Lahaye, tous les deux membres du groupe MR-IC-EJS.
- les points de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale NEOMANSIO du 6 février 2020.

Nonobstant l'abstention du groupe Oser qui n'apprécie pas l'ajout de points supplémentaires au Conseil s'ils ne reflètent pas un caractère d'urgence comme mentionné dans le ROI (Règlement d'ordre intérieur), le Conseil a officialisé son soutien en faveur du maintien des activités sur l'aérodrome de Spa qui génèrent des retombées commerciales dans notre commune.

Dans les divers, nous apprenons qu'une convention va être signée avec BPost pour l'installation d'un distributeur de billets dans un bâtiment sis rue de la Fagne à Jalhay (à proximité de la salle de la jeunesse) suite à la fermeture de l'agence Ing. Ce bâtiment sera dans un premier temps loué et accueillera aussi une partie des bureaux du CPAS pendant les travaux de rénovation de la maison communale à Sart. Un 2^{ème} distributeur devrait être installé là-bas au terme des travaux.

Cordialement, Luc Becker